



SAISON 2009 – 2010

<http://www.margny-badminton.fr>
cedricraff@aol.com

Photo
Obligatoire
(même en
numérique)

INSCRIPTION

Nom (M, Melle, Mme)

Prénom

Date de naissance

Adresse - Rue

Code postal et ville

Numéro de téléphone

E-mail (pour recevoir des infos du club)

Profession (pour les adultes)

Nationalité Française Autres (précisez)

Tous ces renseignements ne servent qu'à l'obtention de la licence fédérale, et ne seront divulgués à aucun autre organisme.

Renseignements complémentaires si vous étiez licenciés dans un autre club la saison dernière

Nom de la ville

Nom du club

Avez-vous fait une demande de mutation ? oui non

Comment vous nous avez connus ? (Pour les nouveaux adhérents)

Internet

Mairie

Aux gymnases

Bouche à oreilles

Presse locale

Autres (précisez)

PIECES A FOURNIR

Photo d'identité (pour les nouveaux adhérents. Photo numérique par mail : cedricraff@aol.com)

Pour les vétérans (plus de 40 ans) certificat médical SPECIAL VETERAN **obligatoire Téléchargeable sur le site**

Chèque uniquement, à l'ordre du BAM : 84 € pour les adultes

Fiche de renseignements complétée, datée et signée. (La licence ne sera demandée que si tous les éléments sont fournis.)

Avez-vous besoin d'un reçu ? oui non

Vous recevrez votre licence par la poste.

Nous vous informons que le club a une assurance mais ne couvre pas les accidents corporels survenus sans tiers responsable. Chacun peut donc souscrire une assurance corporelle individuelle.

Je reconnais avoir lu le règlement intérieur.
A Margny les Compiègne,
Le .
Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 : Toute personne s'inscrivant pour une saison au club doit se conformer à ce présent règlement

ARTICLE 2 : L'inscription au club ne sera effective qu'après un dossier d'inscription complet (photo d'identité, certificat médical, fiche d'inscription dûment remplie et cotisation acquittée)

ARTICLE 3 : Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le bureau lors de l'assemblée générale. Elle comprend le prix de la licence fédérale obligatoire, l'adhésion au club ainsi que l'assurance. Ce prix est valable quelle que soit la date de l'inscription au cours de la saison.

ARTICLE 4 : La clôture des inscriptions est fonction du nombre de licenciés afin de gérer au mieux les entraînements.

ARTICLE 5 : Les inscriptions aux compétitions ne sont ouvertes qu'aux licenciés.

ARTICLE 6 : Le club finance les inscriptions aux compétitions choisies par le bureau.

ARTICLE 7 : Tout licencié inscrit à une compétition et ne pouvant pas y assister pour des raisons médicales doit impérativement fournir un certificat médical et prévenir les dirigeants du club.

ARTICLE 8 : Pour tous autres forfaits, le licencié devra rembourser les frais d'inscription au club. Tout abus se verra sanctionné par le club ainsi que par la commission discipline de la ligue.

ARTICLE 9 : Le club ne prend pas en charge les frais de déplacements lors des compétitions.

ARTICLE 10 : Sont encadrants les personnes du bureau ou désignés par celui-ci. Pour les jeunes, les parents doivent impérativement s'assurer de la présence d'un membre de l'encadrement avant de laisser leur enfant à une séance.

ARTICLE 11 : Tout incident ou accident survenant en l'absence d'un membre de l'encadrement serait sous l'entière responsabilité des parents.


ARTICLE 12 : Les membres de l'encadrement peuvent refuser tout entraînement aux personnes qui perturberaient une séance.

ARTICLE 13 : Une tenue de sport correcte est exigée et notamment une paire de chaussures de salle adéquate.

ARTICLE 14 : Un comportement courtois et sportif est demandé à tous les joueurs qu'ils soient en séance d'entraînement ou en compétition.

ARTICLE 15 : Toute participation aux séances implique le respect des autres joueurs (partage des terrains par exemple), des équipements sportifs et des phases d'entraînement (échauffements et étirements)

ARTICLE 16 : Un maximum de **3 séances d'essai** est accordé aux personnes voulant s'essayer au badminton. Ils doivent seulement se présenter aux membres de l'encadrement. Tout incident sera couvert par leur assurance personnelle.

| | | | |
|---|-----|---|--|
|  | GdB | <h2>Certificat médical annuel vétérans</h2> | ANNEXE 1 - Formulaire 5 adoption : CD du 13/12/2008 entrée en vigueur : 01/09/2009 validité : permanente secteur : ADM remplace : Chapitre 2.2.F5&F6-2008/1 nombre de pages : 1 |
|---|-----|---|--|

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

ENGAGEMENT POUR LE CERTIFICAT MEDICAL VETERAN

Le badminton est un sport à sollicitation **cardiovasculaire intense** quel que soit le type de pratique. **Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans.**

Ce certificat doit être établi par tout médecin titulaire du Doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des Médecins.

Seul le Médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un Electrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. (Examens recommandés par le consensus médical)

Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Néanmoins, le médecin examinateur pourra prescrire ces examens dans certains cas où il y aurait moins de deux facteurs de risque, après en avoir apprécié l'importance (tabagisme élevé, antécédent familial de mort subite, etc.).

Les facteurs de risques sont les suivants : tabagisme ; hérédité ; antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire ; anomalies du bilan lipidique ; hypertension artérielle ; diabète ; obésité ; atteinte de la fonction rénale ; élévation de la CRP.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBA pour ces motifs. Je sollicite donc une licence Vétérans Compétition.

Fait le à le joueur
(Signature du joueur précédée de la mention « lu et approuvé »)

Certificat médical

Dép Club

Nom Prénom

né(e) le : / /

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné Met, après avoir pratiqué les examens recommandés par le consensus médical et lui avoir expliqué les risques dus à son âge, je certifie que son état ne présente pas de contre indication à la pratique du badminton en compétition en catégorie sénior et vétérans.

Fait à le signature et cachet du médecin examinateur

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBA. Ces examens ne sont pris en charge ni par la Fédération Française de Badminton, ni par les organismes sociaux

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire